

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
<b>S</b>		
Soufre en canon ou en poudre . . . . .	14	Exempt.
“ en poudre . . . . .	14	“
“ naturel, en pierre et en poudre . . . . .	14	“
Sous-acétate de cuivre, sec . . . . .	14	“
Soutache ( <i>voir</i> dentelles.)		
Soy . . . . .	22	10c. p. gall.
Suif . . . . .	23	1c. p. lb.
Sulfate de cuivre (vitriol bleu) . . . . .	14	Exempt.
Sulfate de fer (couperose). . . . .	14	“
Spath, ornements en . . . . .	31	35 p. c.
Spiritueux ( <i>voir</i> liqueurs <i>d.</i> )		
Squelettes ou parties de . . . . .	31	Exempt.
Statuettes . . . . .	31	35 p. c.
Stéarine de toute espèce . . . . .	14	3c. p. lb.
Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, n.s.a., et matrices ou envelopes en cuivre pour ces choses . . . . .	28	2c. p. pc. c.
Stéréotypes, électrotypes et planches de livre en cellulose et leurs supports, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces planches, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose . . . . .	28	1c. “
Stéréotypes, électrotypes et planches en cellulose de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois quarts de centin par pouce carré; et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré . . . . .	28	3/4c. “
Sucre de toute sorte ( <i>voir</i> Annexe B.)		
Sucre brun ou blanc ( <i>voir</i> sucre candi.)		
Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommes sucrées, écorces candies, lait concentré sucré, et café concentré au lait et sucré . . . . .	21	1 1/4c. p. lb. et 35 p. c.
Sucre de raisin, le, ou glucose, sera classé ou tarifé comme sucre selon sa qualité, d'après le type de Hollande, sous le rapport de la couleur . . . . .	...	1 c. p. lb.
Sucre, mélado concentré, jus de canne concentré; mélasse concentrée, jus de betterave concentré et concrifié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production pour des fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro quatorze, type de Hollande, sous le rapport de la couleur et n'excedant pas soixante-dix degrés à l'épreuve du polariscope, un centin par livre, et pour tout degré additionnel indiqué par l'épreuve du polariscope . . . . .	21	1c. p. lb. à 70° et 3/2c p. 100 lbs p. chaq. degré au-dessus de 70°.
Sucre non destiné au raffinage ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, sur sa valeur livré sous mât au dernier port de chargement . . . . .	21	1c. p. lb et 30 p. c.